



Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Paul Picardet

PREVENTION

ET

DEPISTAGE

PRECOCE



Pour une rencontre, avec vous et votre enfant...

- ◆ à domicile, sur le lieu d'accueil de votre enfant, ou dans un autre lieu à votre convenance :

Tel : 06 29 85 38 37

- ◆ dans nos locaux :

8 rue Févret à Dijon

Tel : 03 80 79 03 01

Pour nous contacter, que vous soyez parents ou professionnels...

- ◆ par mail :

camsp21.espaceprevention@pepcbfc.org

Nos locaux du 8, rue Févret à Dijon sont desservis par les lignes de bus :

- ◆ L 5 ou B 12 : arrêt Févret
- ◆ L 6 ou B 11 : arrêt Wilson-Sisley

L'ensemble des actions de prévention et de dépistage précoce du CAMSP sont prises en charge financièrement par la CPAM et le Conseil départemental



CAMSP Paul Picardet

8 avenue Roland Carraz

21300 CHENOVE

Tél : 03 80 68 03 40

Courriel : camsp@pepcbfc.org

Un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est un établissement participant au dépistage et à la prévention des difficultés des enfants de la naissance à 6 ans ainsi qu'à leur prise en charge globale.



Le CAMSP Paul Picardet a développé des actions de prévention à l'intention des enfants de la naissance à 3 ans et de leurs parents.

Parce que la période de la petite enfance est source de questionnements (sommeil, peurs, alimentation, pleurs, développement moteur et du langage...), parce que vous rencontrez des difficultés...

Vous pouvez contacter ou venir rencontrer des professionnels (psychologue, psychomotricienne, orthophoniste...) pour leur faire part de vos interrogations.

Ces professionnels peuvent aussi se déplacer pour vous rencontrer, avec votre enfant, à domicile...

Comment ?

- ◆ Dans le cadre de rencontres individuelles parents-enfant-professionnels après une prise de rendez-vous par téléphone

Ces rencontres peuvent s'envisager :

- ◆ En co-consultations
- ◆ Dans le cadre d'une observation dans les différents lieux de vie ou d'accueil de l'enfant (halte-garderie, domicile...)



Les professionnels pourront vous proposer :

- ◆ Une observation de l'enfant
- ◆ Un soutien du lien parents/enfant
- ◆ Une guidance parentale
- ◆ Un échange avec l'équipe qui a adressé l'enfant afin de partager nos observations

Quelques rendez-vous peuvent suffire à apporter des réponses ou des éléments d'éclairage et à lever les incertitudes ou inquiétudes...

Un accompagnement vers d'autres structures de soin et/ou d'accueil peut ensuite vous être proposé, si nécessaire...

